



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 2 MARS 2023

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **41**  
- représentés : **4**  
**TOTAL 45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	- - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Thierry KLEIN	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
Mme Mireille RODRIGUEZ	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membre excusé :

-

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2023**

---

**N° 23-07**

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**VU** l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) modifiant les articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 alinéa 2 et D.2312-3, applicables aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, conformément à l'article L.5211-36 du même Code ;

**CONSIDERANT** que la combinaison du troisième alinéa de l'article L.2312-1 et de l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10.000 habitants et comprend au moins une commune de 3.500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires « *comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.* » ;

**CONSIDERANT** ainsi que les modalités d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires reposent sur un exposé du Président portant, outre sur des considérations d'ordre général, sur :

- ✓ un schéma de propositions sur les options financières principales, notamment :
  - le mode de fonctionnement des services publics communautaires,
  - la fiscalité directe locale,
  - la gestion de la dette,
  - la programmation des investissements à moyen et long terme et leur nature,
- ✓ une projection prévisionnelle par fonction et par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement y compris les budgets annexes du budget primitif de l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT** que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif afin de pouvoir dégager les priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective ;

**CONSIDERANT** que le projet de rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023, ont été diffusés à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire lors de l'invitation à la séance ordinaire du 2 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** que l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales précise également que le rapport d'orientation est transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale et que les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ;

**CONSIDERANT** qu'il incombe dès lors d'arrêter les perspectives fondamentales des orientations budgétaires sur la base tri-directionnelle exposée ci-après ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 16 février 2023 ;

❶ **EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES**

L'exposé du Président s'appuie sur les documents annexés à la présente délibération.

❷ **SCHEMA DE PROPOSITION SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**  
**statue comme suit**

sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023, sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2023,

**1° AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE**  
**décide**

de procéder au maintien des taux des taxes additionnelles et du prélèvement fiscal au titre de la contribution pour les eaux pluviales,

**suggère**

d'inscrire au Budget Primitif de l'Exercice 2023, un produit de 120.000 € au titre de la taxe GEMAPI, correspondant à la contribution financière au Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig,

**2° AU TITRE DU MODE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS**  
**convient**

- de maintenir pour 2023, les tarifs du transport à la demande,
- de maintenir pour 2023, les tarifs de la taxe de séjour,
- de maintenir pour 2023, les tarifs de location des emplacements des aires d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM et de MUTZIG,
- de maintenir pour 2023, les tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques,

**estime**

opportun de mener des réflexions quant à une réévaluation des tarifs d'entrées au sein des piscines qui n'ont pas évolué depuis l'année 2015, et compte tenu de l'inflation importante ces derniers mois,

**rappelle**

que le Conseil Communautaire, en sa séance plénière du 15 décembre 2022, a d'ores et déjà statué sur les tarifs de vente d'eau et de la redevance d'assainissement,

**3° AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE**  
**admet**

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de :

- ➔ 0,00 € pour le Budget Principal,
- ➔ 1.546.703,00 € pour le Budget Annexe « Zones d'Activités »,
- ➔ 0,00 € pour le Budget Annexe « Assainissement »,
- ➔ 652.009,00 € pour le Budget Annexe « Eau »,
- ➔ 0,00 € pour le Budget Annexe « Déchets Ménagers »,

au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

#### **4° AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS**

**entend**

réaliser les travaux présentés par le Président, en liminaire de sa déclaration de politique générale, tels que figurant dans le Rapport d'Orientation Budgétaire,

#### **5° AU TITRE DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CHARGES DE PERSONNEL**

**prend acte**

des éléments de présentation contenus à ce titre dans le Rapport d'Orientation Budgétaire,

#### **6° AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE**

**estime**

opportun de créer, à compter de l'Exercice 2023, un budget annexe « Aires d'accueil des gens du voyage », soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, et assujetti à la TVA,

#### **③ PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2023**

**procède**

à la répartition des masses budgétaires, selon la projection prévisionnelle diffusée à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire de ce jour,

#### **④ RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**prend acte**

du projet de rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2023, dans les forme et rédaction proposées,

#### **⑤ PROCLAME EN CONCLUSION**

que les présentes directives adoptées suite au débat général d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du Budget Primitif 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Pascal GEHIN

Le Président,



Laurent FURST

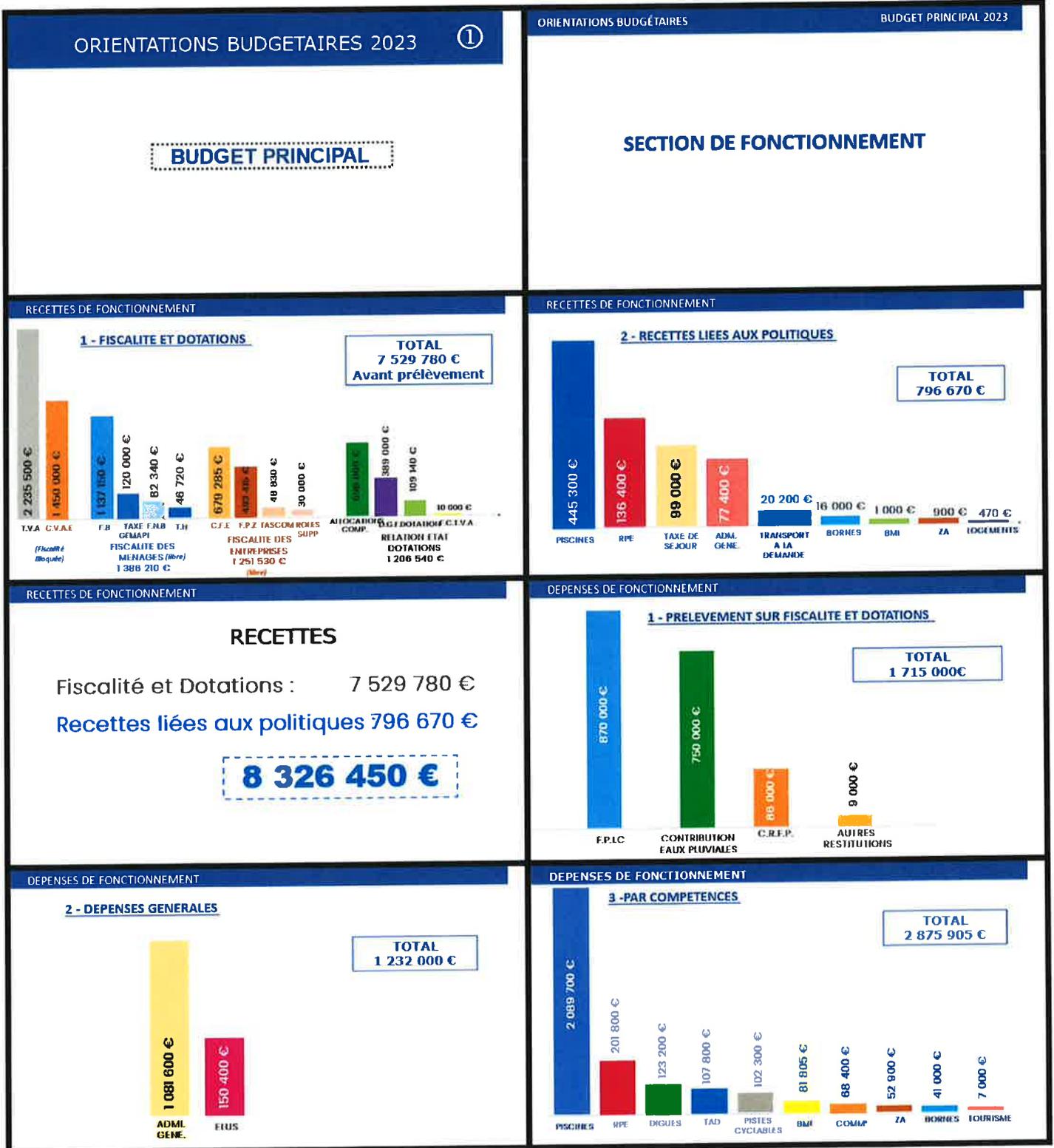
Délibération rendue exécutoire après :

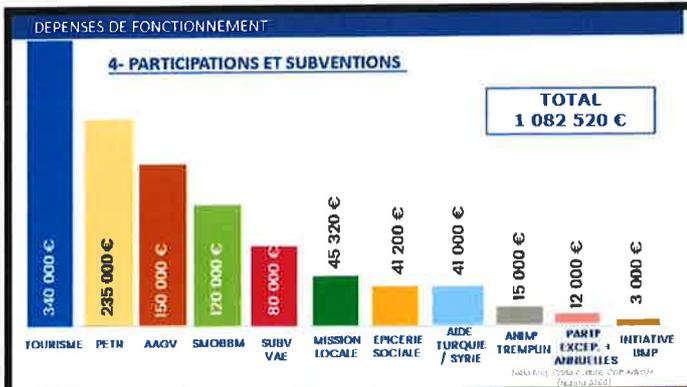
- transmission au contrôle de légalité le : 10 mars 2023
- publication sur le site internet le : 10 mars 2023

# ANNEXE A LA DELIBERATION N° 23-07 DU 2 MARS 2023

## EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES

L'exposé du Président s'appuie sur les documents suivants :





SECTION DE FONCTIONNEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

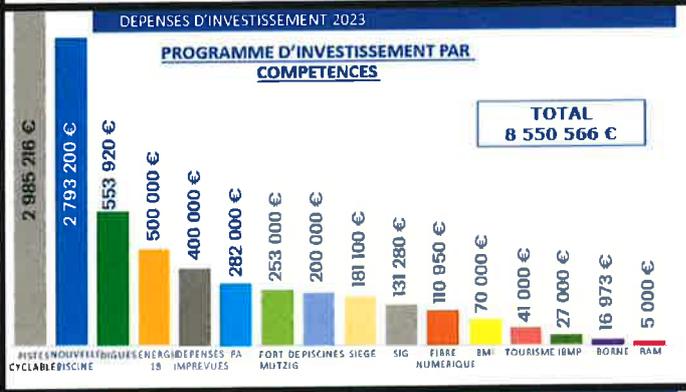
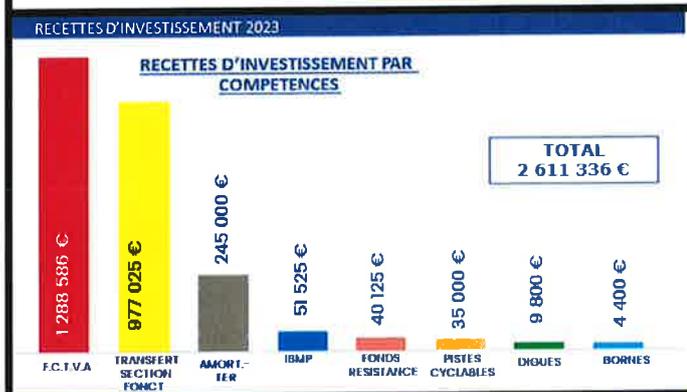
RECETTES : 8 326 450 €

DEPENSES : 7 349 425 €

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT **977 025 €**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRINCIPAL 2023

### SECTION D'INVESTISSEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT

### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : + 2 611 336 €

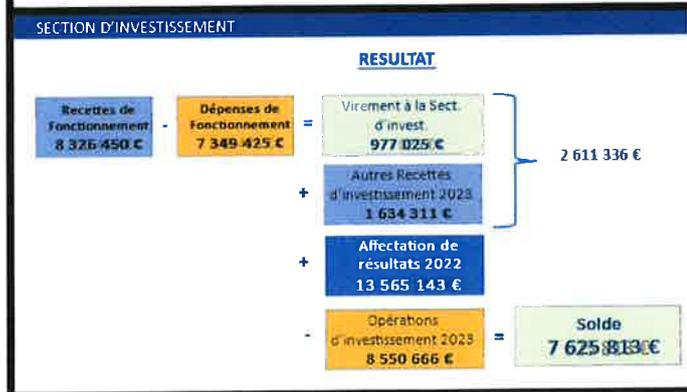
DEPENSES : - 8 550 666 €

**- 5 939 330 €**

PREVISIONS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

### SOLDE EXERCICE 2023

Résultat reporté 2022	• 13 565 143 €
Recettes d'investissement 2023	• 2 611 336 €
Dépenses d'investissement 2023	• - 8 550 666 €
<b>SOLDE</b>	<b>• 7 625 813 €</b>



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 ②

**BUDGET ANNEXE AIRES DES GENS DU VOYAGE**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
RECETTES

**319 500 €**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
RECETTES

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
<b>RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>181 600</b>	<b>132 900</b>	<b>314 500</b>
Produits des services	25 000	23 500	48 500
Subventions ( CAF + CEA)	66 500	47 000	113 500
Dotation CC	87 600	62 400	150 000
Loyer Bungalow	2 500	-	2 500
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>5 000</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>186 600</b>	<b>132 900</b>	<b>319 500</b>

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
DEPENSES

**299 250 €**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
DEPENSES

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
<b>DPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>167 700</b>	<b>121 100</b>	<b>288 800</b>
Charges à caractère général	140 000	110 000	250 000
Charges de personnel	27 000	10 500	37 500
Divers	500	500	1 000
Charges exceptionnelles	200	100	300
<b>AMORTISSEMENTS DES IMMO</b>	<b>8 630</b>	<b>1 820</b>	<b>10 450</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>176 330</b>	<b>122 920</b>	<b>299 250</b>

**SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT 20 250 €**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

La capacité Réelle d'investissement de la CC propre à l'exercice 2023

SUBVENTIONS	•	209 500 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	•	20 250 €
AMORTISSEMENTS	•	10 450 €
<b>TOTAL</b>	•	<b>240 200 €</b>

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

**TRAVAUX 2023**

TRAVAUX PRÉVISIONNELS	•	- 286 100 €
TRAVAUX EN REGIE	•	- 5 000 €
<b>SOLDE</b>	•	<b>- 291 100 €</b>

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

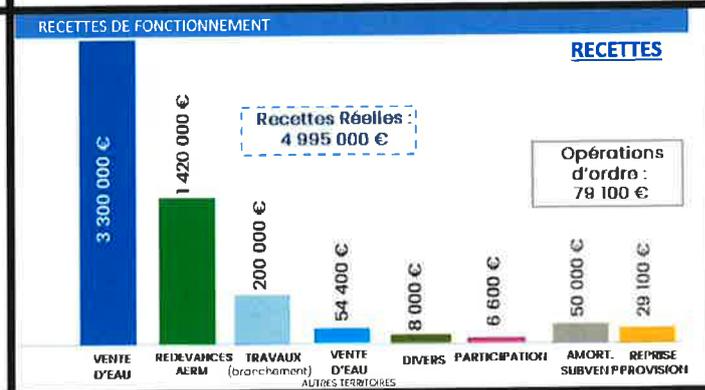
**SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023**

CRÉDITS DISPONIBLES POUR TRAVAUX	•	240 200 €
TRAVAUX PRÉV. 2023	•	- 291 100 €
<b>SUBVENTION D'EQUILIBRE</b>	•	<b>50 900 €</b>

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE AAGV 2023

ORIENTATION BUDGETAIRE – EAU 2023

**BUDGET ANNEXE EAU**



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

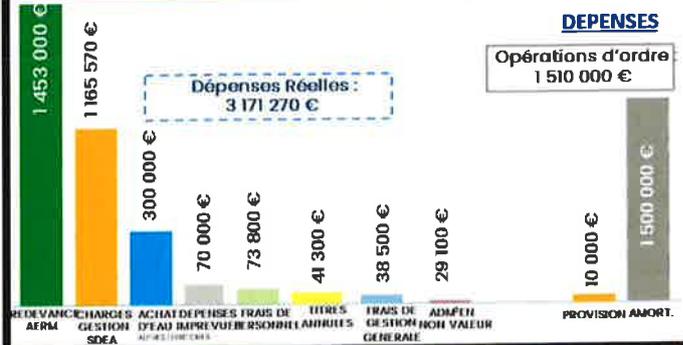
**RECETTES**

Recettes Réelles : 4 995 000 €  
Opération d'ordre : 79 100 €

**5 074 100 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES**



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES**

Dépenses Réelles : 3 171 270 €  
Amortissements : 1 500 000 €

**4 681 270 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 5 074 100 €

DEPENSES : 4 681 270 €

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT **392 830 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes Réelles : 76 914 €



Opérations d'ordre : 1 892 830 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

**RECETTES**

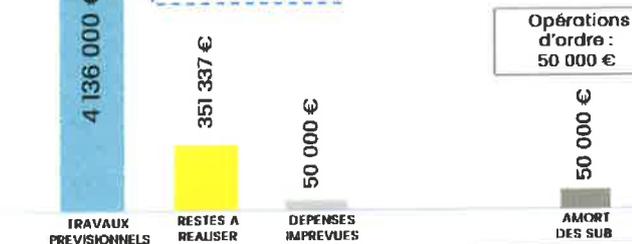
Recettes Réelles : 76 914 €  
Amortissements : 1 500 000 €  
Transfert de la section de fonctionnement : 392 830 €

**1 969 744 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**DEPENSES**

Dépenses Réelles : 4 537 337 €



Opérations d'ordre : 50 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

**DEPENSES**

Dépenses Réelles : 4 537 337 €  
Amortissements : 50 000 €

**4 587 337 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

EPARGNE DISPONIBLE LIEE AUX EXERCICES ANTERIEURS A 2023

Résultat reporté de fonctionnement 2022 : **861 886,14 €**  
Résultat reporté d'investissement 2022 : **1 103 698,13 €**

**TOTAL : 1 965 584,27 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

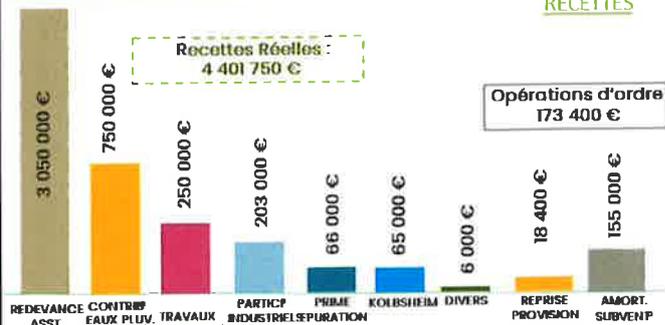
La capacité totale d'investissement de la CC en 2023 avec reports

Resultats reportés 2022	• 1 965 584 €
Dépenses d'investissement 2023	• - 4 587 337 €
Recettes d'investissement 2023	• + 1 969 744 €
Emprunts nécessaires	• - 652 009 €

**BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

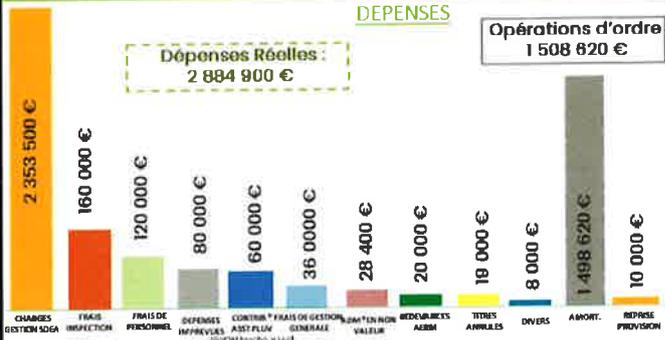
RECETTES

Recettes Réelles : 4 401 750 €  
Opérations d'ordre : 173 400 €

**4 575 150 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses Réelles 2 884 900 €  
Amortissements 1 508 620 €

**4 393 520 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

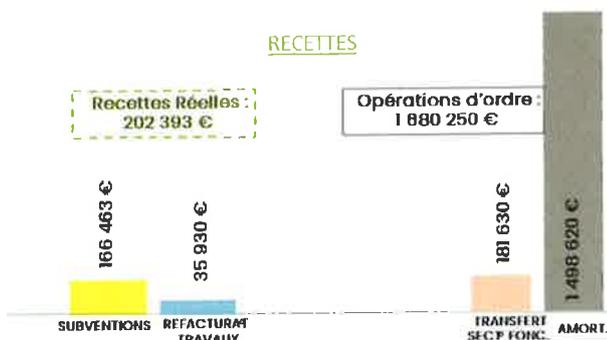
RECETTES : + 4 575 150 €

DEPENSES : - 4 393 520 €

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 **181 630 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES



RECETTES D'INVESTISSEMENT

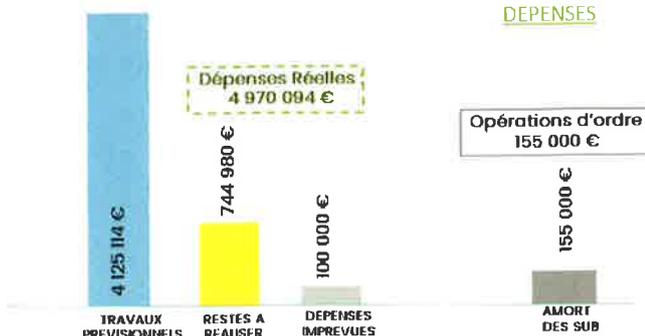
RECETTES

Recettes Réelles : 202 393 €  
Amortissements : 1 498 620 €  
Transfert de la section de fonctionnement : 181 630 €

**1 882 643 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES



SECTION D'INVESTISSEMENT

EPARGNE DISPONIBLE LIEE AUX EXERCICES ANTERIEURS A 2023

Résultat reporté de fonctionnement 2022 : **1 174 872 €**  
Résultat reporté d'investissement 2022 : **6 250 192 €**

**TOTAL : 7 425 064 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La capacité totale d'investissement de la CC en 2023, avec reports

Résultats reportés 2022 • + 7 294 064 €

Dépenses d'Investissement 2023 • - 5 125 094 €

Recettes d'Investissement 2023 • + 1 882 643 €

Soldo disponible • 4 182 613 €

## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

SYNTHÈSE EAU & ASSAINISSEMENT

2 budgets  
→ 1 seule facture pour l'abonné

## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

SYNTHÈSE EAU & ASSAINISSEMENT

Une réflexion commune possible grâce :

- À l'unification du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de la C.C.
- La maîtrise des équipements par notre intercommunalité.

## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

1<sup>ER</sup> OBJECTIF

Assurer un service de qualité à l'ensemble de nos concitoyens

## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE



## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

NOTRE PATRIMOINE

EAU	ASSAINISSEMENT *
> 343,961 km de conduites d'eau	> 302,36 km de réseaux d'assainissement
> 9 puits > 13 sources	> 3 stations d'épuration
> 13 réservoirs (capacité total de stockage : 5 570 m <sup>3</sup> )	> 42 bassins d'orage
> 3 stations de traitement	> 94 déversoirs d'orage
> 11 unités de désinfection	> 36 stations de pompage
> 1 station d'interconnexion	> 8293 bouches d'égout

\* Hors Niederhaslach et Oberhaslach

## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

RELATION AVEC LE SDEA

COMMUNAUTE DE COMMUNES	⇒	SDEA	3 519 070 €
- BUDGET EAU			1 165 570 €
- BUDGET ASSAINISSEMENT			2 353 500 €

Tarifs : + 6 % cette année

## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

RELATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Les redevances sont collectées et reversées à l'Agence de l'eau en 2022

ABONNES	⇒	COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 359 278 €	⇒	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE
- REDEVANCE POLLUTION			717 947 €		
- REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE			446 767 €		
- REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU			194 564 €		

## LA GESTION DE L' EAU et de l' ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

RELATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU 2022

AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	⇒	COMMUNAUTE DE COMMUNES	79 906 €
- PRIME POUR EPURATION			68 156 €
- AIDE ACTION ANIMATION GESTION DES EAUX PLUVIALES			11 750 €

## TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

EAU • Augmentation des tarifs de 7,50 %

ASST • Maintien des tarifs actuels; 0 %  
• Contribution assainissement pluvial; 0%

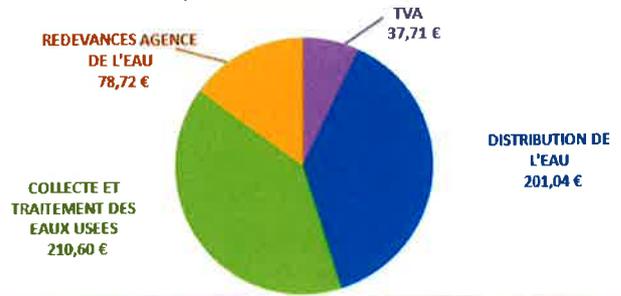
**FACTURE pour l'abonné** • Augmentation de 3,50 %

TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023



TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

La consommation moyenne d'un abonné est de 120 m<sup>3</sup>.  
Pour cela, il paie 528,07 € T.T.C :



TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

528,07 € pour 120 m<sup>3</sup>



TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

2 CHIFFRES A AVOIR A L'ESPRIT

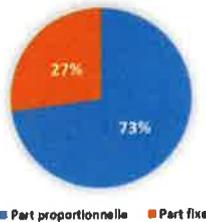
La dépense quotidienne pour un abonné toutes taxes comprises est de  
1,45 € par jour

La dépense quotidienne par habitant toutes taxes comprises est de  
0,60 € par jour

*Ces chiffres incluent les consommations des administrations publiques et des activités professionnelles*

TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

Prix pour 120 m<sup>3</sup>



TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

EVOLUTION DE LA DÉMARCHÉ D'UNIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

① **EAU** : Nous sommes à la 3<sup>ème</sup> année sur 10 du rattrapage des tarifs de l'eau pour les communes d'Ernolsheim, Duppigheim et Duttlenheim.

② **ASSAINISSEMENT** : Le rattachement des communes de Niederhaslach et Oberhaslach est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2025

TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

DETTE

Budget Eau : dette 0 €

Budget Assainissement : dette 0 €

TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

INVESTISSEMENT SUR 10 ANS

Budget Eau : 13 526 450 €

Budget Assainissement : 14 371 560 €

**27 898 010 €**

TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

NIVEAU D'INVESTISSEMENT 2023



TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2023

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

ÇA VA PLUTÔT BIEN

- ① Un prix de l'eau raisonnable
- ② Une qualité de service réelle
- ③ Une santé très solide du budget assainissement
- ④ Une situation en très nette amélioration pour le budget eau
- ⑤ La politique d'infiltration des eaux pluviales devient une réalité sur le territoire

**SYNTHÈSE GÉNÉRALE - suite**

**POINT DE VEILLE**

- 1 Structurellement notre niveau d'investissement devrait encore augmenter
- 2 Une attention particulière doit être portée dans les années à venir sur la qualité de la ressource en eau

**ET POUR CONCLURE**

Tous les efforts fait depuis des années :

- d'intégration des politiques eau et assainissement,
- de désendettement,
- d'évolution de nos tarifs,
- de modernisation de nos infrastructures,

nous permettent aujourd'hui d'être serein face à l'avenir

ORIENTATION BUDGETAIRE – 2023



**BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

Cinq Zones d'Activités portées par la C.C.

- ACTIVEUM (ALTORF/DACHSHEIM)
- BUGATTI (DORUSHEIM)
- ECOPARC (MOISHEIM)
- VILLAGE DE LOISIRS (DORUSHEIM)
- ATRIUM (MUTZIG)

**REMARQUE :**  
 ⇒ Budget Annexe ZA est un Budget d'investissement  
 ⇒ Le fonctionnement relève du Budget Principal

INVESTISSEMENT DEPUIS LE CREATION DU BUDGET ANNEXE - ZA

Investissement depuis 2002 • **19 340 314 €**

Dette en Capital au 01.01.2023 • **0 €**

ZONES D'ACTIVITES

**2.000 emplois installés**  
 sur nos zones intercommunales

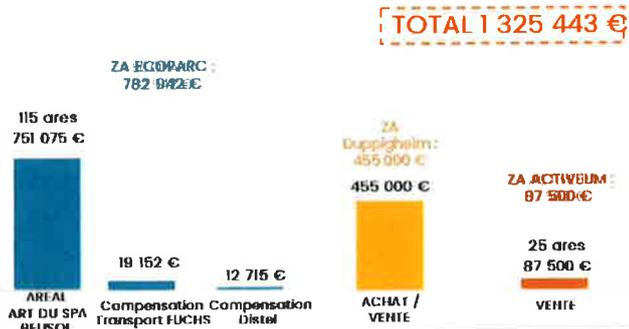
PREVISIONS DEPENSES 2023



DEPENSES ZA ACTIVEUM - DETAIL



CESSION D'ACTIF PREVISIBLE 2023



BILAN PREVISIONNEL 2023

EXCÉDENT REPORTÉ	• 913 415 €
DÉPENSES À FINANCER	• -3 785 560 €
CESSIONS	• 1 325 443 €
<b>SOLDE PRÉVISIONNEL AU 31.12.2023</b>	<b>- 1 546 703 €</b>

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS 2023

- des travaux de prolongement de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> tranche
- des avancées sur la ZA Atrium avec l'achat de terrains
- la vente du dernier terrain sur la ZA Ecospace qui clos ce dossier

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS 2023



ORIENTATION BUDGETAIRE – DECHETS MENAGERS & ASSIMILES 2023

6

BUDGET ANNEXE  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET



ORIENTATION BUDGETAIRE – DECHETS MENAGERS & ASSIMILES 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	DEPENSES 2023	• 2 700 000 €
	RECETTES 2023	• 2 700 000 €
+ Report 2022	DEPENSES 2022 sur 2023	• + 227 000
	RECETTES 2022 sur 2023	• - 227 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	NEANT	

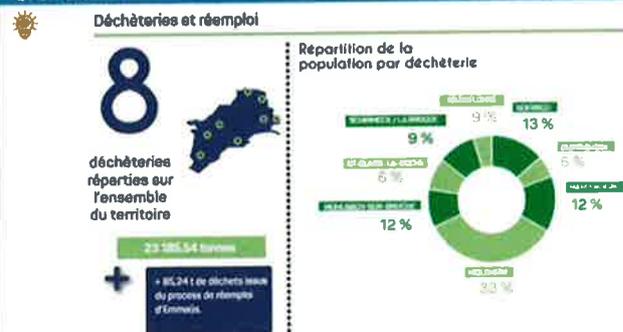
QUE RETENIR DU SELECT'OM



QUE RETENIR ?



QUE RETENIR ?



CONCLUSION

Le taux est voté par le Select'om.  
Le budget est constitué  
d'une « entrée – sortie »  
en termes de dépenses et recettes

Que Retenir de cette Présentation

1. Depuis le début du mandat nous avons pris des décisions fortes qui pèsent sur notre équilibre budgétaire;

Que Retenir de cette Présentation

**DECISIONS PRISES DEPUIS LE DEBUT DU MANDAT**

- **Politique Eaux Pluviales** (de 550 000 € à 750 000 €) + **200 000 €**
- **F P I C** (de 398 990 € à 863 219 €) + **465 000 €**
- Création de poste – Marché Publics + **41 000 €**
- Volonté de mettre 500 000 € / an : Energie 18 + **500 000 €**
- Subvention VAE + sécurité à vélo + **85 000 €**
- Participation au SMOB (120 000 €) + **70 000 €**

**TOTAL 1 361 000 €**

Que Retenir de cette Présentation

**CE QUI RESTE STRUCTURELLEMENT POUR INVESTIR**

**TRANSFERT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 977 025 €**

**AMORTISSEMENTS : 245 000 €**

**1 222 025 €**

Accroître les dépenses de fonctionnement c'est réduire la capacité d'investissement

Que Retenir de cette Présentation

**Fiscalité : + 0 %**

Les taux des différentes taxes n'ont pas augmenté depuis 2005

Que Retenir de cette Présentation

**Mais institution de la Taxe GEMAPI**  
( Délibéré en Conseil de Communauté du 30 juin 2022, applicable en 2023)

Un produit de 120 000 € :

- ⇒ qui correspond au versement de la CC au SMOB ;
- ⇒ qui correspond à une augmentation de 1,46 % des recettes réelles de fonctionnement.

Que Retenir de cette Présentation

**EVOLUTION DES EFFECTIFS**

**Effectifs : 51 agents**

- ⇒ Marché Publics ⇒ 1/3 du poste refacturé au SMOB
- ⇒ Energie 18 : création d'un poste

Que Retenir de cette Présentation

**Les évolutions décidées par l'Etat : La taxe d'habitation**

LIBELLE	2019	2020	2021 *	2022 *	2023 prév
Taxe d'habitation	1 966 006	2 004 442	42 227	43 664	46 720
Compensation TVA			1 993 299	2 184 265	2 235 500
	1 966 006	2 004 442	2 035 526	2 227 929	2 282 220

\* Taxe d'habitation (Résidences secondaires)

Que Retenir de cette Présentation

**Les évolutions décidées par l'Etat : La CVAE**

LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023 polv *	2024 prév *	2025 polv
CVAE	1 685 612	1 578 925	1 492 002	1 303 580			
Compensation CVAE					1 450 000	1 415 194	
	1 685 612	1 578 925	1 492 002	1 303 580	1 450 000	1 415 194	1 415 194

\* Compensation sur 2 ans sous forme de fraction de TVA TVA

Que Retenir de cette Présentation

**2. Cette année le FORT DE MUTZIG après 10 ans d'effort sera acheté ;**

- la 1<sup>ère</sup> opération sera de déconnecter la partie historique acquise du site militaire ( eau – assainissement – électricité – fibre)
- la réflexion sur l'aménagement du fort peut désormais démarrer

Que Retenir de cette Présentation

**3. Le dossier de la NOUVELLE PISCINE avance avec une étape essentielle :**

- le choix de l'architecte
- ⇒ la question énergétique reste une interrogation du projet



Que Retenir de cette Présentation

**4. La politique des PISTES CYCLABLES progresse ;**

Il n'y a aucune réticence à faire des pistes mais il appartient aux municipalités de faire le travail pour avancer sur la disponibilité foncière. Notre cible est de construire un réseau complet qui desservira toutes les communes.



### 5. ENERGIE 18 :



- Très vite nous allons choisir l'action prioritaire ;
- Mais notre difficulté est aujourd'hui celui des ressources humaines

### 6. MUTUALISATION :

**BANQUE DE MATERIEL :** nous souhaitons renforcer les équipements les plus sollicités (bancs, tables, tonnelles...)

**ACTION DE MUTUALISATION :**

- les marchés de gaz et d'électricité,
- le marché des Ascenseurs,
- les solutions d'impression (qui concernent plus de 100 équipements),
- le Système d'Information Géographique Intercommunal,
- hébergement du site internet,
- le coffre-fort numérique
- la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires,
- la création de sites internet,
- la numérisation du réseau d'éclairage public,
- la participation au schéma directeur territorial d'aménagement numérique,
- la participation financière à la Mission Locale,
- la participation financière à une épicerie solidaire.

### 7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

**ZA ATRIUM :** Achat de terrain / lancement de la DUP

**ZA ACTIVEUM :** Extension de 10 hectares, création de la voirie et Installation de nouvelles entreprises

### 8. EAU



- Rénovation des réseaux dont les taux de renouvellement restent insuffisants
- Garder à l'esprit la question de la qualité de la ressource

### 9. ASSAINISSEMENT

- Rattachement des communes d'Oberhaslach et Niederhaslach
- Entretien et modernisation de nos équipements
- Gagner en expérience sur la gestion des eaux pluviales

### 10. GENS DU VOYAGE



- Création d'un budget annexe
- Réfection de l'Aire des Gens du Voyage de Molsheim
- Attente de la position de l'Etat sur l'Aire des Gens du Voyage de Mutzig

### 11. DIGUES

L'évolution réglementaire nous oblige à réfléchir sur la gestion et la surveillance des systèmes d'endiguement (30 km de digue)



### Il faut aussi et en permanence

S'adapter à un contexte juridique et financier mouvant et qui constitue une contrainte significative

### RECAPITULATION GENERALE

BUDGETS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET GENERAL	16 176 479	8 326 850	24 502 929
BUDGET ANNEXE AIRES DES GENS DU VOYAGE	291 100	319 500	610 600
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES	3 761 975	6 006 832	9 768 807
BUDGET ANNEXE EAU	4 587 337	5 074 100	9 661 437
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	9 347 707	4 575 150	13 922 857
BUDGET ANNEXE SOCIETES MERGERS	-	2 922 000	2 922 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 164 598</b>	<b>27 229 032</b>	<b>61 393 630</b>

**Acte à classer****DE-23-07**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-10T10-32-12.00 ( MI243673495 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230302-DE-23-07-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2023

Date de décision : 02/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : [23-07 FB DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[annexe délib n.23-07  
finances et budget  
Annexe.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/03/23 à 10:32

Date 10/03/23 à 10:32

Date 10/03/23 à 10:38

Par [SEGUIN Muriel](#)Par [SEGUIN Muriel](#)